



La Suisse et le négoce des matières premières

État des lieux et perspectives

La Suisse est récemment devenue l'une des principales plaques tournantes du négoce des matières premières. Un essor qui s'accompagne d'interrogations concernant la transparence, la réglementation et les risques pour les pays en développement exportateurs. Les preuves se multiplient: le négoce et l'extraction de matières premières ont, certes, des effets bénéfiques, mais aussi nocifs pour les plus pauvres – risques de développement économique peu diversifié, de corruption politique, d'atteintes à l'environnement et aux droits de la personne. Or, il existe un manque flagrant d'études scientifiques sur le rôle des grands hubs comme la Suisse, où s'échangent des biens vitaux (pétrole, métaux, céréales) et où les sociétés d'extraction ont leur siège. Une politique différente pourrait-elle rendre ce secteur plus respectueux du développement durable et profitable pour les deux parties? Nous exposons ici les enjeux majeurs, les lacunes de connaissances et les questions qui se posent quant au rôle de la Suisse et à sa responsabilité en tant que plateforme centrale de ce négoce. Enfin, nous suggérons quelques voies possibles pour la recherche et la politique.

La crise qui a tout déclenché

Depuis des années, les chercheurs soulignent le fait inquiétant que de nombreux pays producteurs restent pauvres et endettés – victimes d'une soi-disant « malédiction des ressources ». ¹ Certains réclament des études sur les causes systémiques de ce phénomène, notamment l'insuffisance des réglementations mondiales et la politique des pays riches (p. ex. l'imposition des multinationales) qui favorise les sorties de fonds provenant de l'exploitation des ressources des pays en développement. Or, ces questions ne figurant pas dans l'agenda politique des nations industrialisées, le public s'en est longtemps désintéressé.

La situation a changé en 2008, à la suite de la crise économique et financière. Les problèmes liés aux inégalités, à l'endettement, à la « délocalisation des bénéfices » ou au secret bancaire se sont retrouvés au cœur de l'attention. Dans les pays industrialisés, de plus en plus de voix se sont élevées pour réclamer de vastes réformes, faisant écho aux appels déjà lancés dans les pays en développement. Les leaders politiques de certains des plus puissants pays de la planète se sont vus soudain obligés d'affronter leurs propres problèmes d'endettement et d'évasion des capitaux vers les paradis fiscaux. La surveillance

accrue des marchés financiers et bancaires s'est étendue depuis à d'autres secteurs considérés comme opaques et soupçonnés de profiter de manière déloyale des réglementations insuffisantes pour échapper à l'impôt – tel le négoce des matières premières. ²

Une plateforme suisse en plein essor

Grâce à sa stabilité, son statut de place financière, et même son fuseau horaire, la Suisse est devenue l'une des principales plaques tournantes du commerce global des matières premières. Les rares chiffres disponibles illustrent cette croissance rapide et cette position dominante. Petit pays enclavé, loin de la plupart des voies commerciales physiques, elle représente actuellement au moins un tiers du commerce de transit mondial des matières premières les plus importantes – pétrole, métaux et denrées agricoles (voir fig. 1). ³ Les négociants les achètent généralement à des fournisseurs étrangers et les revendent à des clients étrangers, sans que les marchandises ne touchent le sol suisse. Les produits nets du commerce de transit en Suisse ont été multipliés par dix entre 2003 et 2011, passant de 2 à 20 milliards de CHF. ⁴ En 2010, il a supplanté le secteur bancaire, qui dominait jusque-là les exportations de services en Suisse, et sa part dans le

PIB (plus de 3%) a dépassé celle du tourisme.⁵ Selon la *Swiss Trading and Shipping Association*, nouvellement créée, plus de 500 sociétés et 10 000 employés sont impliqués dans le négoce des matières premières,⁶ la plupart à Genève, Zoug et Lugano.⁷

Si l'on considère certaines matières premières, la Suisse s'avère être une place de négoce centrale. Un tiers du pétrole qui s'échange sur le marché globalisé est acheté et vendu à Genève,⁸ jusqu'à 25% par des entreprises africaines nationalisées.⁹ Les deux tiers du commerce international des *métaux de base* (zinc, cuivre ou aluminium) ont lieu en Suisse,¹⁰ des sociétés domiciliées à Zoug et à Genève étant fortement impliquées dans l'extraction. Le négoce des *métaux précieux* figure aussi en bonne place, à la différence qu'ils entrent souvent physiquement sur le territoire et sont enregistrés par les douanes suisses. Selon une estimation,¹¹ 70% de l'or mondial est raffiné en Suisse,¹² en particulier au Tessin. Le commerce des matières premières agricoles y est également important: deux tiers du négoce international des *céréales*, plus de la moitié du négoce du *café*, la moitié du négoce du *sucre* et la majeure partie du négoce du *coton* sont gérés par des sociétés ayant leur siège en Suisse.¹³ Il n'est pas surprenant qu'elle importe d'énormes quantités de cacao pour fabriquer son célèbre chocolat. En revanche, il est difficile de trouver des chiffres sur le commerce de transit de cette denrée.¹⁴

L'autre face du négoce des matières premières

Ces chiffres laissent supposer qu'il s'agit d'une véritable *success story* pour la Suisse. Or, des chercheurs ont montré que ce négoce recelait aussi des risques – flux financiers illicites, dommages environnementaux, atteintes aux droits de l'homme, mais aussi occasions manquées pour les pays pauvres dans lesquels ces matières premières (souvent limitées) sont extraites (CDE / WTI / IWE 2015). La Suisse n'est pas le seul pays confronté à ces problèmes. Mais son rôle en tant que plaque tournante du commerce des matières premières et comme domicile de nombreuses sociétés de négoce accroît sa responsabilité aux yeux du public. Des recherches doivent être menées pour mieux comprendre ce rôle, les risques qui en découlent, et prendre les mesures adéquates. Sinon, ces risques pourraient nuire à la réputation du pays en matière de commerce international, de politique étrangère (en particulier, pour la coopération au développement et la politique environnementale globale) et avoir des impacts négatifs dans certains pans de la population.

Encadré 1

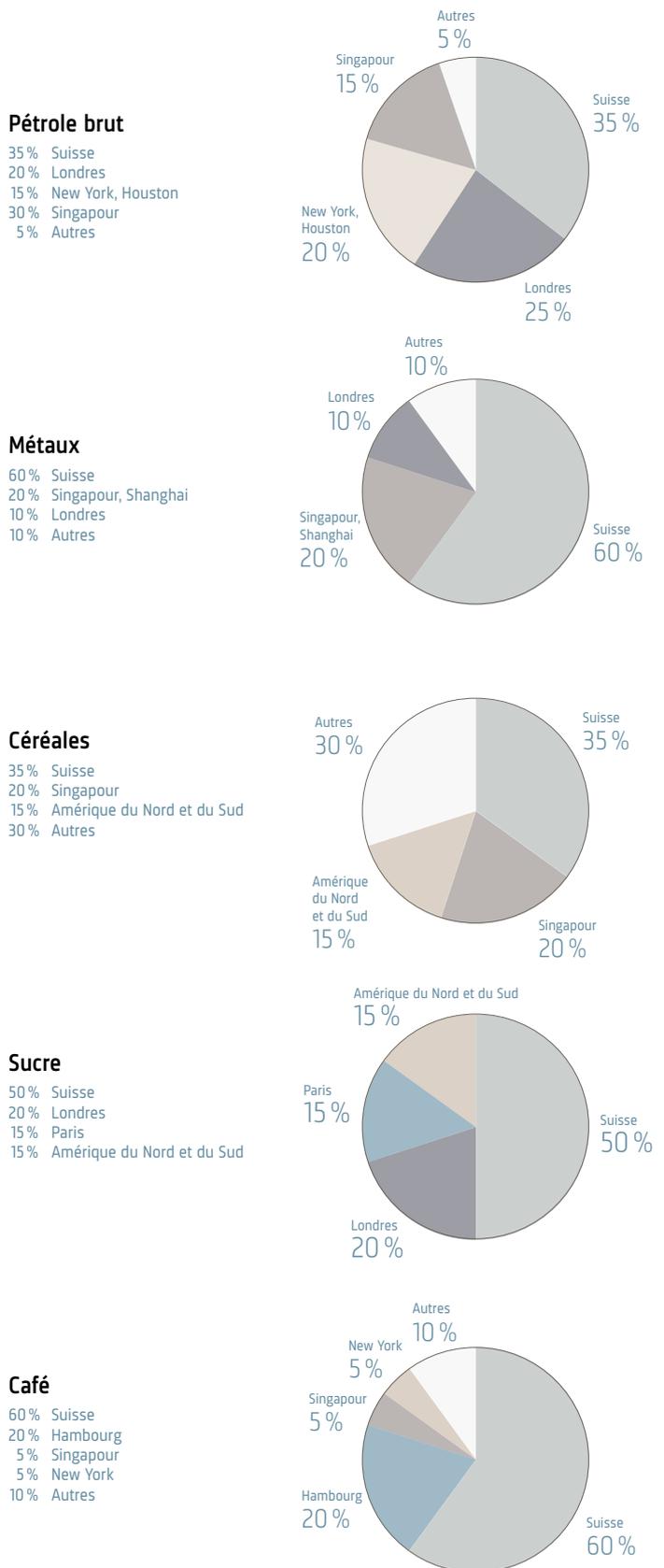
La littérature existante montre la nécessité d'études sur les pays d'origine des investissements et les pays d'accueil, sur le commerce transfrontalier et sur les mesures politiques.

Les enjeux et les lacunes en matière de recherche résumés ici proviennent d'une analyse exhaustive des publications portant sur le secteur des matières premières vues dans la perspective du développement durable, effectuée par des chercheurs du *Centre for Development and Environment* (CDE) et du *World Trade Institute* (WTI) de l'Université de Berne, ainsi que de l'*Institut für Wirtschaftsethik* (IWE) de l'Université de St-Gall. Leur travail montre un besoin d'études sur le rôle des pays d'origine – comme la Suisse, où des sociétés pratiquant le négoce et l'extraction des matières premières ont leur siège – et sur celui des pays d'accueil – souvent en développement – où des combustibles fossiles et des minéraux sont extraits et des denrées alimentaires pour les humains ou les animaux et des fibres sont cultivées. Des études sont notamment requises au sujet des impacts, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil, sur les *relations entre eux*, et au sujet des mesures politiques en vigueur dans chacun de ces groupes de pays. Ce factsheet met l'accent sur les connaissances lacunaires et les questions politiques qui se posent en Suisse et dans d'autres pays d'origine des capitaux. Un factsheet ultérieur résumera les questions clés pour les pays d'accueil.

Vous trouverez le rapport complet (CDE / WTI / IWE 2015) sous:
<http://www.kfpe.ch/WorkingPaper-commodity>

Figure 1

Les parts de marché des plus grandes places de négoce des matières premières dans le monde montrent que la Suisse occupe une place dominante.



Source: GISA (adapté) in: *Rapport de base sur les matières premières – Rapport de la plateforme interdépartementale à l'attention du Conseil fédéral*. Confédération suisse, Berne, 2013.

Relever les défis et combler le déficit d'information

Notre évaluation de la littérature existante (voir encadré 1) indique un besoin très net d'études approfondies sur la place suisse de négoce des matières premières. Certaines des questions les plus urgentes et des lacunes en la matière sont résumées ci-dessous.

Les *flux financiers illicites* liés au négoce des matières premières constituent un défi majeur, qui requiert une analyse plus approfondie afin d'améliorer la prévention et la cohérence des politiques.¹⁵ L'ampleur du problème ne fait pas l'unanimité. Les éventuelles pratiques de *manipulation des prix* dans le commerce des matières premières sont particulièrement inquiétantes. Il s'agit de transactions dans lesquelles deux parties – p. ex. une multinationale basée en Europe et une filiale ou une entreprise publique africaine – commercialisent une matière première, mais en falsifiant son prix (en étroite collusion ou unilatéralement). Elles peuvent ainsi éviter des impôts plus élevés dans le pays d'exportation ou dissimuler des profits tout au long de la chaîne de création de valeur. Cela implique généralement des manipulations de factures ou autres documents comptables. Les estimations concernant les coûts globaux de ces falsifications pour les pays en développement varient considérablement ; selon Global Financial Integrity, 106 milliards de dollars US de recettes fiscales leur échapperaient.¹⁶ Les manipulations de prix entre des parties liées – succursales d'une multinationale, p. ex. – sont souvent qualifiées de *prix de transfert abusifs*. La facturation des transactions intra-groupe est une pratique courante¹⁷ et généralement considérée comme acceptable pour autant qu'elle corresponde à des prix de marché équitables (« principe de pleine concurrence »).¹⁸ Mais le cadre légal actuel en Suisse est-il suffisant pour détecter et empêcher des prix de transfert abusifs ou, plus largement, des manipulations de prix ? Des prix équitables sont-ils possibles même si seulement quelques entreprises dominent le marché de certaines matières premières et des chaînes de valeur tout entières ? Des études pourraient clarifier ces questions cruciales.

La *fraude et l'évasion fiscales* sont un autre problème majeur : l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a constaté que les multinationales avaient tendance à dissocier le lieu de leurs activités commerciales, p. ex. l'exploitation minière, du lieu d'imposition des bénéfices réalisés.¹⁹ Les plus grands groupes du sec-



teur des matières premières sont des sociétés de plus en plus souvent *verticalement intégrées* – outre le négoce, elles sont également impliquées dans leur extraction, leur transport et leur raffinage.²⁰ Elles ont donc tout intérêt à délocaliser les gains provenant de ces activités dans des pays à faibles taux d'imposition.²¹ De nombreux observateurs constatent l'incapacité des marchés et des politiques fiscales nationales à s'adapter aux réalités de la globalisation. Des *accords de double imposition* entre la Suisse et les pays en développement permettraient-ils une fiscalité plus équitable ?²² Ou bien une imposition de l'ensemble du groupe serait-elle plus efficace pour arriver à une redistribution plus équitable et plus durable des recettes fiscales entre les pays ?²³ Et les pays en développement profiteront-ils de la vogue actuelle de *l'échange automatique d'informations* en matière fiscale ou en seront-ils exclus ?²⁴ De nombreuses questions concernant l'imposition transfrontalière figurent dans le programme de lutte contre

Termes clés

→ Par **matières premières**, on entend des matières extraites de la nature (minerais ou métaux) ou produites par elle, p. ex. pétrole, cuivre ou café.

→ Le **commerce de transit** (ou *merchenting*), tel qu'il est défini par la Banque nationale suisse (2015), désigne « les échanges internationaux de marchandises dans lesquels une entreprise ayant son siège en Suisse achète des marchandises sur le marché mondial et les revend à l'étranger sans qu'elles passent par la Suisse ». Il constitue la principale forme de négoce des matières premières en Suisse et contribue de manière non négligeable au produit intérieur brut (plus de 3 %).^A

→ Le **prix de transfert** est le prix de transaction fixé par deux sociétés appartenant à une même multinationale quand elles procèdent à des échanges ou des services entre elles. De tels échanges devraient être négociés au même prix que celui appliqué entre des parties *indépendantes* (« principe du prix de pleine concurrence »). On estime que les échanges intra-groupe représentent environ un tiers du marché international, voire plus.^B

→ Selon l'OCDE, il existe différentes définitions des **flux financiers illicites**, mais ils résultent généralement de « méthodes et pratiques visant à transférer un capital financier hors d'un pays, en violation du droit national ou international ». Certaines définitions y incluent des pratiques qui ne sont pas strictement illégales, mais peuvent toutefois conduire à des abus, notamment la manipulation des prix, en particulier des prix de transfert, l'évasion fiscale, le blanchiment de fonds et la corruption de la part d'institutions ou de particuliers.^C

→ Il y a une **manipulation des prix commerciaux** (*trade mispricing*) quand deux parties – une entreprise publique et une multinationale indépendante par exemple – faussent le prix d'une transaction transfrontalière dans le but de réduire leurs impôts, de maximiser leurs revenus, voire de dissimuler des flux de capitaux illicites (p. ex. des commissions occultes versées à des « personnes politiquement exposées »).^D

→ Il y a une **manipulation des prix de transfert** (*transfer mispricing*) lorsque des parties liées appartenant à une même multinationale facturent une transaction transfrontalière (p. ex. achat ou vente d'une matière première) à un prix inférieur au marché, en particulier pour minimiser leurs impôts et maximiser leurs revenus.^E

A La définition du « commerce de transit » (ou *merchenting*) est basée sur un rapport de la Banque nationale Suisse : *Balance des paiements et position extérieure de la Suisse 2014*, Zurich / Berne, 2015.

B La définition est basée sur : Reuter P, Hrsg. 2012. *Draining Development? Controlling Flows of Illicit Funds from Developing Countries*. Washington, D.C. : The World Bank.

C La définition des « flux financiers illicites » est basée sur un rapport de l'OCDE (2013) : Document de réflexion – Evaluation des mesures prises par l'OCDE en réaction aux flux financiers illicites.

D La définition du *trade mispricing* est basée sur le rapport publié par Global Financial Integrity : *The Implied Tax Revenue Loss from Trade Mispricing*, 2010.

E La définition du *transfer mispricing* est basée sur le rapport de Global Financial Integrity, 2010, *Op. cit.*

Encadré 2

Principaux sujets à l'ordre du jour de l'agenda politique suisse ayant des conséquences sur le secteur des matières premières

Réagissant au Rapport de base sur les matières premières présenté par le Conseil fédéral en 2013, à diverses interventions parlementaires et au débat qui s'amplifie, le gouvernement suisse a lancé différentes activités – y compris législatives. Reste à voir si les nouvelles lois s'appliqueront aussi aux négociants basés en Suisse, si une réglementation contraignante sera introduite, et si les intérêts des pays en développement seront pris en compte. Voici les principaux points à l'ordre du jour.

Loi fédérale sur l'imposition des entreprises – Le Parlement délibère actuellement sur la 3^e réforme de la fiscalité des entreprises. Le projet de loi vise une harmonisation avec les standards internationaux et comprend des mesures telles que la suppression des statuts fiscaux cantonaux et des avantages y relatifs accordés à certaines multinationales (p. ex. holdings ou sociétés mixtes) – dont des entreprises de matières premières.⁴²

Flux financiers illicites – La question a été traitée dans le cadre de mesures législatives récentes, axées essentiellement sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption. En décembre 2014, le Parlement s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'action financière (FATF) révisées en 2012.⁴³ Reste à voir si les exigences plus sévères en matière de transparence et de responsabilisation à l'égard des « intermédiaires financiers » s'appliqueront aussi aux négociants en matières premières.

Transparence – En juin 2014, le Conseil fédéral a proposé des dispositions qui obligeraient les sociétés cotées en bourse impliquées dans le négoce des matières premières à déclarer tous les paiements faits à des gouvernements étrangers (*postulat* 13.3365).⁴⁴ Cela irait dans le sens de la législation déjà en vigueur aux Etats-Unis (loi Dodd-Frank) et dans l'UE. Le projet de loi comprend en outre une norme de délégation qui permettrait au Conseil fédéral d'étendre les règles de transparence aux sociétés de négoce des matières premières (article 964f, avant-projet de révision du Code des obligations), dans le cadre d'une procédure internationale.⁴⁵ Le 4 décembre 2015, le Conseil fédéral a décidé de soumettre au Parlement, vers la fin de 2016, un message sur la révision du droit de la société anonyme incluant les dispositions sur la transparence soumissionnées.⁴⁶ Par ailleurs, le Conseil fédéral prévoit sous peu un projet de consultation sur l'obligation pour les grandes sociétés de fournir des rapports sur la durabilité.

Obligation de diligence pour les entreprises transnationales et les Etats en matière de droits humains et de l'environnement – Plusieurs interventions parlementaires fondées sur les principes directeurs de l'ONU concernant la question des droits humains et des entreprises ont été soumises (cf. *postulat* 12.3503). Un plan d'action correspondant (2015 – 2017) doit être adopté d'ici la fin 2015. Il montre comment les devoirs de protection d'un Etat pourraient être étendus aux activités des sociétés domiciliées sur leur territoire.⁴⁷

De plus, sous la direction du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), des représentants des ONG et des sociétés de négoce de matières premières ont participé à un processus visant à définir des recommandations sectorielles spécifiques concernant ce domaine et d'établir des rapports sur les droits humains et l'environnement d'ici 2016.⁴⁸ Ce processus, de même que des propositions semblables visant à créer des standards de responsabilité sociale pour les entreprises reposent surtout sur des engagements volontaires. Quant à l'initiative *Pour des multinationales responsables*, lancée par 60 ONG en avril 2015, elle cherche à rendre obligatoire le devoir de diligence des sociétés sises en Suisse en matière de droits humains et de l'environnement.⁴⁹

Echange automatique de renseignements fiscaux – Ce thème n'a cessé de prendre de l'importance depuis que la Suisse a pour la première fois en 2014 fourni aux autorités fiscales américaines des renseignements sur les comptes bancaires de clients étrangers. En 2015, les autorités ont accepté, dans le cadre du processus mené par l'OCDE,⁵⁰ l'échange, à partir de 2018, de données sur les comptes de clients d'Etats membres de l'UE.⁵¹ Il faudra toutefois veiller à ce que les pays en développement ne soient pas oubliés. Les accords d'échanges de renseignements fiscaux prônés par l'OCDE devraient être particulièrement profitables à ceux qui exportent des matières premières. Ils peuvent aider à détecter des manipulations de prix, des cas de corruption et de blanchiment de fonds et, bien sûr, d'évasion fiscale. Le gouvernement suisse privilégie toutefois les accords de double imposition, dans lesquels l'échange de renseignements est régi par des dispositions en matière d'imposition transfrontalière.⁵² Le plan d'action lancé par l'OCDE pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, dont la Suisse a promis de suivre les recommandations, vise à obtenir d'importantes modifications relatives à l'imposition transfrontalière et à la transparence.⁵³ Il n'est pas encore certain que les renseignements fiscaux devant être échangés par la société civile (et les enquêteurs) seront, sous une forme ou une autre, mis à disposition de l'administration pour vérification, et sous quelles conditions les pays en développement pourront y participer et en bénéficier.

Responsabilité environnementale du secteur des matières premières – Cette question a été mise en relief dans le *plan d'action Economie verte* approuvé par le Conseil fédéral en 2013.⁵⁴ Les propositions de modifications de la loi sur la protection de l'environnement ont été discutées, y compris des dispositions permettant d'exiger des producteurs, des importateurs et des négociants qu'ils soumettent des rapports publics sur leur impact environnemental.⁵⁵ Or, bien que largement approuvées lors de la consultation, elles ont été rejetées par le Parlement le 14 septembre 2015.⁵⁶ Néanmoins, la Suisse soutient plusieurs initiatives internationales visant à encourager des méthodes de production et de commerce durables dans le secteur des matières premières, p. ex. la *Sustainable Trade Initiative* (IDH)⁵⁷ et la *Bio-Trade Initiative*.⁵⁸

l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), lancé par l'OCDE, mais il reste à voir si les pays en développement y participeront et en profiteront de manière significative.²⁵

Le secteur des matières premières énergétiques et des minerais de grande valeur provenant de pays en développement est souvent associé à *des affaires de corruption ou de blanchiment d'argent et à des conflits* – avec de graves conséquences sur le plan des droits humains.²⁶ L'une des rares études à ce sujet laisse même supposer que certaines sociétés d'exploitation recourent systématiquement à la corruption pour accéder aux ressources minières,²⁷ notamment en versant des pots-de-vin aux élites locales. Des marchandises précieuses, comme l'or ou le pétrole, peuvent déclencher des conflits locaux, voire des guerres, ou servir à les financer.²⁸ Il existe donc, dans ce secteur, un risque particulier de blanchiment d'argent,²⁹ voire de blanchiment des matières premières elles-mêmes (p. ex. raffinage d'or suspect).³⁰ Des études ciblées devraient permettre de trouver des moyens (réglementaires, p. ex.) d'empêcher les entreprises concernées d'être exposées à des conditions portant atteinte aux droits de la personne ou de les exploiter.³¹

Autre question urgente : *la spéculation et la couverture des risques de prix (hedging)* dans le négoce des matières premières, notamment les

denrées alimentaires. Certaines études suggèrent que l'intensification du commerce d'instruments financiers dérivés des produits de base (p. ex. des contrats à terme sur les semences) est en partie responsable de la récente flambée des prix alimentaires qui affectent les plus démunis.³² La frontière semble être floue entre *les opérations de couverture légitimes* visant à se protéger d'une chute des cours et la *spéculation axée sur le profit* pratiquée par des acteurs financiers.³³ Des recherches devraient déterminer si des investisseurs basés en Suisse sont impliqués dans cette forme de spéculation – surtout le commerce opaque des dérivés « hors-cote » – et proposer des mesures visant à endiguer la volatilité des prix alimentaires.³⁴

L'opacité : un défi majeur

Le manque de transparence dans le négoce des matières premières constitue un défi crucial et est peut-être la cause principale des polémiques et des pressions actuelles sur la Suisse. Il est ainsi difficile d'identifier les lacunes d'information présentant des risques. Cela concerne avant tout la façon dont les données relatives aux échanges commerciaux, en particulier le commerce de transit, sont conservées ou déclarées – si elles le sont. Les marchandises n'entrant jamais physiquement en Suisse, la plupart des transactions ne sont pas consignées dans les rapports de l'Administration fédérale des douanes.

La seule statistique officielle intéressante sur le commerce de transit provient de la Banque nationale suisse : elle publie chaque année les chiffres cumulés des ventes, des dépenses et des recettes nettes. Ces chiffres attestent de son importance économique, mais rien de plus. Il n'existe aucune statistique sur les pays d'origine et de destination, les produits eux-mêmes (quantité, qualité, standards), les entreprises impliquées, le détail des paiements (p. ex. à des gouvernements étrangers), les prix, etc. Il n'y a pas non plus de statistiques systématiques sur le montant des recettes fiscales suisses provenant du secteur des matières premières.³⁵ Selon certaines données de 2013, le pétrole brut aurait généré à lui seul des recettes fiscales de 6,37 milliards de francs.³⁶

Risques pour la réputation de la Suisse

Bien qu'elle puisse être attrayante pour les négociants, l'opacité nuit à la réputation du pays. Depuis 2011, la Suisse occupe le premier rang de l'indice de l'opacité financière du *Tax Justice Network* qui classe les pays selon leur « contribution à l'opacité des flux financiers mondiaux ». ³⁷ En 2014, une étude controversée publiée par le *Center for Global Development* (CGD) avait utilisé des données de la base Comtrade de l'ONU sur les exportations *physiques* depuis et vers la Suisse pour évaluer quels coûts avaient, pour les pays en développement, la manipulation des prix du commerce de transit. Depuis, les estimations les plus élevées ont été contestées et leurs auteurs les ont volontairement retirées pour les réexaminer. ³⁸ Mais, en 2015, des chercheurs basés en Suisse ont jugé que les chiffres les plus bas qui étaient cités dans l'étude – de 8 à 15 milliards US par an – constituaient « les estimations les plus réalistes des flux financiers illicites liés au négoce des matières premières allant vers la Suisse »³⁹ compte tenu des données disponibles. ³⁹ A noter que même l'estimation la plus basse de ces flux illicites (8 milliards de dollars US) est nettement supérieure au montant moyen annuel de l'aide suisse au développement. Cette étude a attiré l'attention du panel Progrès en Afrique (présidé par l'ancien secrétaire général de l'ONU Kofi Annan) qui a critiqué la Suisse lors d'un forum public de l'Organisation mondiale du commerce consacré au négoce des matières premières.⁴⁰

La transparence comme condition préalable aux recherches

Rien qu'en 2011, le total des revenus du commerce de transit générés à l'étranger était de 763 milliards de CHF – un montant supérieur au PIB suisse.⁴¹ Un secteur économique de cette importance mérite une plus grande transparence, surtout du point de vue du développement durable et de la coopération (dans la recherche) avec les pays en développement. Le gouvernement suisse pourrait faciliter la collecte et la publication de données ventilées plus pertinentes sur le négoce des matières premières et permettre ainsi une surveillance accrue et des études plus sérieuses.

Certes, la transparence n'est pas une fin en soi, mais une condition préalable. Ce qui importe, c'est de savoir si elle rendra le secteur des matières premières plus équitable et plus durable. Il convient d'examiner si des règles plus strictes sur les rapports des sociétés conduiront à une redistribution plus équitable et à un usage plus efficace des revenus générés par le négoce des matières premières (p. ex. grâce à une pression plus forte de la part des citoyens informés).

La science peut montrer la voie

Les pressions de toute part ont déjà suscité plusieurs initiatives politiques en Suisse (cf. encadré 2). Le gouvernement suit de près certaines réformes appliquées à l'étranger (cf. encadré 3), visant à une harmonisation internationale. Au premier abord, compte tenu des objectifs apparemment contradictoires poursuivis par notre pays et à l'étranger, la Suisse et autres places de négoce semblent confrontées

Encadré 3

Initiatives étrangères et internationales visant à renforcer la transparence

Plusieurs initiatives étrangères, soutenues notamment par l'UE et les USA, visent à accroître la transparence et la responsabilisation dans le domaine financier et commercial. Elles auront des conséquences directes pour le secteur des matières premières. Certaines essaient de réduire les risques au moyen de réglementations obligatoires, tandis que les autres misent sur des mesures volontaires. La Suisse reste attentive à leurs développements dans un souci d'harmonisation.

La **réforme Dodd-Frank Wall Street et le Consumer Protection Act** – une réponse directe des Etats-Unis à la crise financière de 2008 – est un exemple de loi contraignante visant à améliorer la stabilité, la transparence et la responsabilisation dans le domaine financier, bancaire et commercial.⁵⁹ Elle comprend des dispositions concernant les sociétés d'exploitation de matières premières. Le *paragraphe 1502*, p. ex., exige des sociétés américaines utilisant des minerais « conflictuels » en provenance de la République démocratique du Congo qu'elles rendent compte des efforts consentis pour remplir leur devoir de diligence à la *Securities and Exchange Commission* (SEC). Selon le *paragraphe 1504*, les sociétés pétrolières et gazières et les usines de transformation de minéraux doivent déclarer les paiements à des gouvernements étrangers chaque année dans des rapports standardisés permettant à la SEC de les publier. Quant au *paragraphe 619*, la règle dite « de Volcker », il limite certaines activités bancaires spéculatives.⁶⁰ Des recours ont causé des retards dans sa mise en œuvre.⁶¹

Depuis 2013, l'UE a adopté plusieurs **directives sur la tenue des comptes et la transparence**, en partie inspirées de la loi Dodd-Frank, se projetant ainsi au premier plan du mouvement en faveur d'une plus grande transparence et responsabilisation commerciale, en particulier dans le négoce des matières premières. La *directive 2013/34/UE* sur la tenue des comptes oblige, p. ex., les entreprises extractives à déclarer, par pays (et par projet!), les sommes versées à des gouvernements étrangers.⁶² La *directive 2014/95/UE* comporte des dispositions renforçant la responsabilité sociale des entreprises, y compris l'obligation de fournir des informations sur des thèmes tels que les impacts environnementaux ou les droits de la personne.⁶³ La *directive 2013/50/UE* sur la transparence comprend d'autres dispositions sur la déclaration des revenus générés par l'exploitation de ressources naturelles.⁶⁴ Les pays membres de l'UE devront les appliquer dès 2016.

Les principes directeurs de l'OCDE, bien que non-contraignants, ont néanmoins permis de trouver un consensus et proposent des modèles de règlements concernant le négoce de matières premières. Citons, entre autres, les *lignes directrices de l'OCDE pour les multinationales*,⁶⁵ les *principes applicables en matière de prix de transfert à l'intention des multinationales et des administrations fiscales* de l'OCDE⁶⁶ et l'initiative de l'OCDE visant à lutter contre *l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices*.⁶⁷ Le plan d'action est en passe de s'imposer dans les pays de l'OCDE, y compris en Suisse.⁶⁸

L'initiative **Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)** est la plus importante mesure visant une responsabilisation accrue des principaux acteurs commerciaux et gouvernements impliqués dans les industries extractives.⁶⁹ Sa portée globale constitue l'un de ses principaux atouts : les gouvernements de pays en développement et les multinationales peuvent y participer. La Suisse soutient financièrement l'EITI, mais ne s'est pas encore associée au processus.

à des défis majeurs : d'un côté, la Suisse souhaite maintenir des cadres réglementaires et des régimes d'imposition « compétitifs » et favorables à l'économie, de l'autre, elle doit respecter les obligations relatives aux droits humains et promouvoir des activités commerciales qui permettent aux pays les plus pauvres d'utiliser les richesses générées par leurs matières premières pour leur propre développement.⁷⁰ La communauté scientifique suisse a contribué à réconcilier ces objectifs au moyen des mesures suivantes :

- *Recadrer les enjeux et les solutions dans une perspective inclusive.* La recherche opérant avec des concepts tels que *le développement*

F Carbonnier G, Zweynert de Cadena A. 2015. *Commodity Trading and Illicit Financial Flows*. International Development Policy | Revue internationale de politique de développement [en ligne], Policy Briefs | Working Papers. doi:10.4000/poldev.2054 ; <http://poldev.revues.org/2054>

durable ou l'intérêt commun,⁷¹ les droits humains, la croissance inclusive, ou l'économie verte, pourrait fournir une image plus complète et plus cohérente des atouts et des faiblesses du négoce des matières premières ainsi que des possibilités de changement. Cela pourrait aider à identifier des solutions communes pour l'avenir (p. ex. des accords régionaux ou globaux) reposant sur des intérêts universellement partagés: stabilité sociopolitique, protection environnementale, concurrence et imposition fiscale équitables, droits de la personne, éradication de la corruption, etc.

- *Mettre l'accent sur la cohérence politique en matière de développement (durable).* Des études réalisées dans une perspective inclusive ont permis de chercher des solutions visant à harmoniser l'économie et la politique étrangère de la Suisse (y compris la coopération au développement). Ne pourrait-on pas élaborer des règles pour le négoce des matières premières et de leurs dérivés qui favoriseraient la sécurité alimentaire et énergétique des pays en développement?⁷² L'exigence de transparence en Suisse et l'aide au développement à l'étranger ne sont-elles pas les deux faces d'une même médaille?⁷³

- *Etudier les impacts des règles contraignantes par rapport aux lignes directrices.* Des partenaires importants (USA, UE) de la Suisse poursuivent actuellement des réformes visant une meilleure transparence et une plus grande responsabilisation dans l'économie, les finances et le commerce au moyen d'approches contraignantes ou volontaires, et permettant notamment de sensibiliser les entreprises à leur impact sur les droits de la personne.⁷⁴ Les mesures obligatoires ou volontaires ont-elles des répercussions tangibles, constatables par exemple dans les rapports d'activités des entreprises? Comment le respect des règles est-il évalué ou imposé en Suisse et à l'étranger? Et quels sont les coûts d'une transparence accrue?⁷⁵ Des études comparatives pourraient montrer quelles sont les mesures réglementaires ou volontaires les plus efficaces et comment elles pourraient être appliquées en Suisse.

- *Encourager les débats publics entre scientifiques, politiques, industriels et la société civile.* Les scientifiques et la communauté académique doivent de toute urgence organiser des forums pour parler du négoce des matières premières en Suisse. Ils permettent de réunir tous les acteurs pour discuter des faits, des lacunes d'information, des intérêts communs et des sources de désaccord. Il s'agit d'instaurer un dialogue plus soutenu et une compréhension commune des enjeux.

- *Examiner leur impact en Suisse.* Pour mieux comprendre les effets et les opportunités qu'offre le négoce des matières premières, il convient d'analyser des dynamiques qui passent souvent inaperçues en Suisse. Il contribue davantage au PIB que le tourisme, bien qu'il emploie 20 fois moins de personnes sur place (10 000 contre 200 000).



Une telle situation recèle-t-elle des risques? Existe-t-il au contraire des retombées positives au niveau de l'expertise locale, qui pe mettront à la Suisse de procéder à des réformes bénéfiques dans le secteur des matières premières? Des études pourraient aussi analyser la manière dont ce dernier est perçu dans le public ou encore évaluer son impact sur les priorités de l'agenda politique en Suisse.

- *Mettre en relief les facteurs de changement.* Enfin, des chercheurs pourraient identifier les leaders de cette branche et analyser leurs succès en vue d'améliorer les pratiques de négoce. Des gouvernements, des entreprises et des ONG peuvent contribuer à des changements significatifs. Certains groupes d'intérêt dans le « pays d'origine », la Suisse, ont déjà pris l'initiative et méritent d'être étudiés de plus près. Une société de négoce pétrolier basée à Genève s'est récemment engagée à rendre ses paiements à des gouvernement étrangers plus transparents.⁷⁶ Quels effets cela aura-t-il? Des groupes d'intérêts dans des « pays d'accueil », en particulier des chefs de gouvernement, ont, de leur côté, pris des mesures importantes: il semble que quelques pays en développement aient évité la fameuse « malédiction des ressources » et amélioré la gestion de leurs matières premières. Comment des pays africains comme le Botswana ou des pays d'Amérique latine comme la Bolivie sont-ils parvenus à utiliser les richesses provenant de leurs ressources naturelles pour développer le pays?⁷⁷ Leur succès peut-il être répété ailleurs? Ces questions, et bien d'autres encore, attendent d'être étudiées.

LITTÉRATURE COMPLÉMENTAIRE

Bucher D, Bürgi Bonanomi E, Dey P, Elsig M, Espa I, Franzi S, Gelb SR, Giger M, Holzgang M, Rist S, Wehrli J, Wettstein F. 2015. *The Commodity Sector and Related Governance Challenges from a Sustainable Development Perspective: The Example of Switzerland – Current Research Gaps.* CDE WTI IWE Joint Working Paper No. 1. Berne et St. Gall: Centre for Development and Environment (CDE), World Trade Institute (WTI), et Institute for Business Ethics (IWE).
www.kfpe.ch/WorkingPaper-commodity

IMPRESSUM

AUTEURS: Anu Lannen (CDE), Elisabeth Bürgi Bonanomi (CDE/WTI), Stephan Rist (CDE), et Judith Wehrli (CDE/WTI). **CHEFS DE PROJET:** Jon-Andri Lys (KFPE), Stephan Rist (CDE), et Christoph Ritz (ProClim). **TRADUCTION:** Nicole Viaud, Zurich. **PHOTOS:** Fotolia; **LAYOUT:** Gregorio Caruso, Bâle

LES EXPERTS SUIVANTS ONT APPORTÉ LEUR CONTRIBUTION À CETTE FICHE D'INFORMATION:

Daniela Bucher (CDE), Thomas Cottier (WTI), Pascal Dey (IWE), Manfred Elsig (WTI), Ilaria Espa (WTI), Simone Franzi (WTI), Stephen Gelb (WTI), Markus Giger (CDE), Milena Holzgang (IWE), Florian Wettstein (IWE)

Cette fiche d'information de l'Académie suisse des sciences naturelles repose sur les résultats du document de travail cité comme littérature complémentaire. Elle inclut également les conclusions des participants d'un atelier de discussion portant sur ce papier, auquel participaient notamment des représentants de l'administration fédérale suisse, d'ONG, de l'industrie privée et d'autres groupes de recherche. Elle a été rédigée dans le cadre du projet « *Global change and developing countries: why should we care?* » organisé par la Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE) et le Forum pour le climat et les changements globaux (ProClim), deux groupes de travail de l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT).

Un projet de l'Académie suisse des sciences naturelles

sc | nat 

Une version PDF de ce factsheet comportant de nombreuses références et notes peut être téléchargée gratuitement à l'adresse suivante:

www.academies-suisse.ch

La Suisse et le négoce des matières premières

État des lieux et perspectives

Références et notes (Les sources Internet ont été vérifiées pour la dernière fois le 20 novembre 2015.)

- 1 Sachs JD, Warner AM. [2001], «Natural resources and economic development: The curse of natural resources», *European Economic Review* 45 (4): pp. 827 – 38, <http://earth.columbia.edu/sitefiles/file/about/director/pubs/EuroEconReview2001.pdf>. Manzano O, Rigobon R. [2001], Resource Curse or Debt Overhang?, NBER Working Paper N° 8390, Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research, <http://www.nber.org/papers/w8390.pdf>. Frankel JA. [2010], The Natural Resource Curse: A Survey, NBER Working Paper N° 15836, Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research, www.nber.org/papers/w15836.pdf.
- 2 Exemple de critique étrangère concernant la place de négoce des matières premières suisse: <http://www.spiegel.de/international/business/commodities-companies-flock-to-switzer-land-for-tax-breaks-a-841287.html> (original en allemand); <http://www.spiegel.de/international/business/commodities-companies-flock-to-switzerland-for-tax-breaks-a-841287.html> (traduction anglaise dans Spiegel International).
- 3 Terazono E, Blas J. [2013], «Swiss ties to trading houses under strain», *Financial Times*, 26 mars 2013, <http://www.ft.com/intl/cms/s/0/c5c51e18-95f6-11e2-9ab2-00144feabd0.html#axzz3nPBRyriX>. Blas J. [2013], «Commodities: Tougher times for trading titans», *Financial Times*, 26 mars 2013: <http://www.ft.com/intl/cms/s/0/250af818-a1c1-11e2-8971-00144feabd0.html#axzz3nPBRyriX>. Déclaration de Berne [éd. 2011], Rohstoff: Das gefährlichste Geschäft der Schweiz, Zurich: Salis Verlag.
- 4 Banque nationale suisse [2013], Zahlungsbilanz der Schweiz 2012, Zurich et Berne: Banque nationale suisse http://www.snb.ch/de/mmr/reference/balpay_2012/source/bop_2012.de.pdf.
- 5 Conseil fédéral suisse [2013], Rapport de base: matières premières – rapport de la plateforme interdépartementale matières premières à l'attention du Conseil fédéral, Berne: Conseil fédéral, <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/30136.pdf>.
- 6 Site web de la Swiss Trading and Shipping Association (STSA): <http://www.stsawiss.ch/home>.
- 7 Association suisse des banquiers [2013], La Suisse, place de négoce de matières premières, SwissBanking / Factuals, http://shop.sba.ch/999930_e.pdf.
- 8 Conseil fédéral suisse [2013], op. cit., pp. 11–12.
- 9 Alexandra G, Guéniat M, Kummer L. [2014], Big Spenders: Swiss Trading Companies, African Oil and the Risks of Opacity, Natural Resource Governance Institute, http://www.resourcegovernance.org/sites/default/files/BigSpenders_20141014.pdf.
- 10 Conseil fédéral suisse, 2013, op. cit.
- 11 Conseil fédéral suisse, 2013, op. cit.
- 12 Mariani D. [2012], Switzerland: The World's Gold Hub, Swissinfo, <http://www.swissinfo.ch/eng/switzerland--the-world-s-gold-hub/33706126>.
- 13 Conseil fédéral suisse. 2013. op. cit.
- 14 Swiss Customs Administration. 2015b. Swiss Working Tariff. <http://xtares.admin.ch/tares/login/LoginFormFiller.do?l=it>.
- 15 Organisation de coopération et de développement économique, Paris: OCDE [2014], http://www.oecd.org/corruption/Illicit_Financial_Flows_from_Developing_Countries.pdf. Thut W. [2014], Flux financiers déloyaux et illicites: défi et moyens d'action pour la politique de développement de la Suisse, Berne: Direction du développement et de la coopération (DDC), https://www.eda.admin.ch/content/dam/deza/fr/documents/publikationen/briefing-papers/dp-brief-4-2014_FR.pdf.
- 16 Hollingshead A. 2010. The Implied Tax Revenue Loss from Trade Mispricing, *Global Financial Integrity*. [p. 2], http://www.gfintegrity.org/storage/gfip/documents/reports/implied%20tax%20revenue%20loss%20report_final.pdf.
- 17 Informations complémentaires sur le problème des transactions intra-groupe et des prix de transfert: Lanz R, Miroudot S. [2011], Intra-firm trade: Patterns, determinants and policy implications, OCDE Trade Policy Papers N° 114, Editions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/5kgp9p3lrwnn-en>.
- 18 Informations complémentaires sur le principe de pleine concurrence en relation avec les prix de transfert: http://www.oecdobserver.org/news/archivestory.php/aid/670/Transfer_pricing_Keeping_it_at_arms_length.html. Reuter P [éd. 2012], Draining Development? Controlling Flows of Illicit Funds from Developing Countries, Washington DC: The World Bank, p. 303, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/2242/668150PUBOE-PI0067848B09780821388693.pdf>.
- 19 OCDE [2013], Addressing Base Erosion and Profit Shifting, Paris: Editions OCDE, doi: 10.1787/9789264192744-en.
- 20 Informations complémentaires sur la tendance à l'intégration verticale dans le négoce des matières premières: <http://www.economist.com/news/finance-and-economics/21615620-commodity-trading-houses-are-growing-and-running-more-risky-end-end-game>.
- 21 OCDE [2013], op. cit. C'est ce que l'on appelle également « érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices » (Base Erosion and Profit Shifting); l'OCDE a récemment constitué un groupe de travail à ce sujet: <http://www.oecd.org/fr/ctp/bepts.htm>.
- 22 Bürgi Bonanomi E, Meyer-Nandi S. [2014], «Schweizer Doppelbesteuerungsabkommen: Aktuelle Politik und Entwicklungsrelevanz», Jusletter, 30 juin 2014.
- 23 Picciotto S. [2012], Towards Unitary Taxation of Transnational Corporations, Chesham: Tax Justice Network, http://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Towards_Unitary_Taxation_1-1.pdf.
- 24 Informations complémentaires sur l'échange de renseignements en matière fiscale: <http://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/automaticexchange.htm>.
- 25 Réponses de l'OCDE aux questions fréquemment posées sur l'agenda du projet Erosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (BEPS), ainsi que sur la participation des pays en développement: <http://www.oecd.org/ctp/bepts-frequentlyaskedquestions.htm>.
- 26 Global Financial Integrity, African Development Bank [2013], Illicit financial flows and the problem of net resource transfers from Africa: 1980–2009, Tunis et Washington, <http://www.gfintegrity.org/report/report-net-resources-from-africa/>. Eigen P. [2007], «Fighting corruption in a global economy: Transparency initiatives in the oil and gas industry», *Houston Journal of International Law* 29 (2): pp. 327–354. Karl TL. [1997], *The Paradox of Plenty: Oil Booms and Petro-States*, Berkeley, CA: University of California Press.
- 27 Kolstad I, Wiig A. [2009], «Is transparency the key to reducing corruption in resource-rich countries?», *World Development* 37 (3): pp. 521–532, doi:10.1016/j.worlddev.2008.07.002.
- 28 Le Billon P. [2001], «The political ecology of war: Natural resources and armed conflicts», *Political Geography* 20 (5): pp. 561–584, doi:10.1016/S0962-6298(01)00015-4. Morelli M, Rohner D. [2014], Resource Concentration and Civil Wars, NBER Working Paper N° 20129, Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research, doi:10.3386/w20129. Berman N, Couetten M, Rohner D, Thoening M. [2014], This Mine Is Mine! How Minerals Fuel Conflicts in Africa, CEPR Discussion Paper N° DP10089 Oxford: Oxford Centre for the Analysis of Resource Rich Economies, <http://www.oxcarre.ox.ac.uk/files/OxCarreRP2014141.pdf>. Caselli F, Morelli M, Rohner D. [2013], Geography of Inter-State Resource Wars, NBER Working Paper N° 18978, Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research, doi:10.3386/w18978.
- 29 Schneider S. [2004], Money Laundering in Canada: An Analysis of RCMP Cases, Toronto: Nathanson Centre for the Study of Organized Crime and Corruption, York University, <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/lbr/ctlg/shwtts-eng.aspx?d=CPC&i=3921>.
- 30 Un exemple de possible «blanchiment de matières premières» est cité sur le site web suivant: https://www.bernedeclaration.ch/media/press-release/press/claim_against_swiss_gold_refinery_demonstrates_increasing_problem_with_commodity_laundering.
- 31 Rybi U, Longchamp O. [2014], «Négoce des matières premières, risques de corruption, loi sur le blanchiment d'argent et matières premières illicites. Quelques considérations», *Blanchiment d'argent: actualité et perspectives suisses et internationales*, Genève: Schulthess éditions romandes, pp. 241–264.
- 32 Bass H. [2013], Finanzspekulation und Nahrungsmittelpreise: Anmerkungen zum Stand der Forschung, Institut für Weltwirtschaft und Internationales Management. Accessed 16 March 2015. http://www.brotfueralle.ch/fileadmin/deutsch2_Entwicklungspolitik_allgemein/A_Recht_auf_Nahrung/Nahrungsmittelspekulation/Meta-Studie.pdf.

- 33 Déclaration de Berne [2011], op. cit.
- 34 Lein B, de Roquefeuil Q, van Seters J. [2014], Strengthening Policy Coherence for Development in Switzerland: Food Security, ECDPM Discussion Paper N° 166, Maastricht et Bruxelles: European Centre for Development Policy Management (ECDPM). <http://ecdpm.org/publications/strengthening-policy-coherence-development-switzerland/>.
- 35 Conseil fédéral suisse [2013], op. cit., p. 10. Foraus – Forum Aussenpolitik [2014], Gouverner, c'est prévoir – die steigenden Kosten der Schweizer Rohstoffpolitik: Warum es am Rohstoffhandelsplatz Schweiz konsequente Transparenzregeln braucht, p. 13, <http://www.foraus.ch/#/themen/cl/content-31-Gouverner-cest-prvoir-Die-steigenden-Kosten-der-Schweizer-Rohstoffpolitik>.
- 36 Union pétrolière [2015], Rapport annuel 2013 http://www.erdoel.ch/images/com_evdocs/16_21_ev_jb13_d.pdf.
- 37 Vous trouverez de plus amples informations sur le réseau Financial Secrecy Index dans l'article: «Lifting the veil: An index of financial secrecy», The Economist [en ligne], 2013, <http://www.economist.com/blogs/schumpeter/2013/11/index-financial-secrecy>. Cobham A., Janský P., Meinzer M. [2015], «The Financial Secrecy Index: Shedding new light on the geography of secrecy», Economic Geography 91: pp. 281–303, doi: 10.1111/ecge.12094.
- 38 Déclaration d'Alex Cobham concernant ce retrait volontaire et une nouvelle analyse de l'estimation des manipulations de prix dans le négoce des matières premières de la part d'entreprises suisses sous: <http://www.cgdev.org/blog/how-much-are-developing-countries-losing-commodity-mispricing-really>, et l'étude qui a suscité la polémique: Cobham A, Janský P, Prats A. [2014], Estimating Illicit Flows of Capital via Trade Mispricing: A Forensic Analysis of Data on Switzerland, Center for Global Development Working Paper N° 350, <http://www.isn.ethz.ch/Digital-Library/Publications/Detail/?ots591=0c54e3b3-1e9c-b1e1e-2c24-a6a8c7060233&lng=en&id=176250>.
- 39 Carbonnier G, Zweynert de Cadena A. [2015], Commodity Trading and Illicit Financial Flows, International Development Policy | Revue internationale de politique de développement [en ligne], Policy Briefs | Working Papers. doi:10.4000/poldev.2054, <http://poldevrevues.org/2054>.
- 40 Remarques sur le Forum public de l'OMC de 2014: Working Session 16 made by Edward Harris, Head of Communications, Africa Progress Panel [dans lequel l'opacité du négoce des matières premières en Suisse est critiquée], <http://www.africaprogresspanel.org/africas-citizens-need-a-more-transparent-commodities-trade>.
- 41 Conseil fédéral suisse [2013], op. cit., p. 7.
- 42 Informations complémentaires sur la réforme de la fiscalité des entreprises et les mesures proposées: <https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=en&msg-id=57551>.
- 43 Informations complémentaires sur la mise en œuvre des recommandations révisées du Groupe d'action financière (GAFI) de 2012: <https://www.sif.admin.ch/sif/en/home/dokumentation/finweb/regulierungsprojekte/umsetzung-der-2012-revidierten-empfehlungen-gen-geldwaescherei.html>.
- 44 Conseil fédéral suisse [2014], Rapport relatif à la recommandation 8 du rapport de base sur les matières premières et au postulat 13.3365 «Davantage de transparence dans le secteur des matières premières», Berne: Confédération suisse. Informations complémentaires sur les efforts de la Suisse visant à «moderniser» ses lois sur les entreprises cotées en bourse: <http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/de/home/aktuell/news/2014/2014-11-28.html>.
- 45 A propos de la décision du Conseil fédéral relative à la révision du droit de la société anonyme, voir: <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/mediennmitteilungen.msg-id-59797.html>. Le rapport explicatif relatif à la modification du code des obligations (droit de la société anonyme) et, en particulier, de l'article 96a f est disponible sous: <https://www.bjadm.ch/dam/data/bj/wirtschaft/gesetzgebung/aktienrechtsrevision14/vn-ber-f.pdf>.
- 46 Voir la prise de position et le plan d'action du Conseil fédéral relatif à la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement, parue le 1er avril 2015, p. 41 (mesures visant à promouvoir la protection de la transparence): <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/38882.pdf>.
- 47 Conseil fédéral suisse [2015], «Plan d'action national 2015–2017 concernant la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme» en cours d'élaboration, version 15, 13 avril 2015.
- 48 Le Conseil fédéral fournit des informations complémentaires sur l'élaboration de recommandations concernant la responsabilité sociale des entreprises du secteur des matières premières dans son 2e rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de son rapport de base sur les matières premières, disponible sous: <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/40643.pdf>.
- 49 Informations complémentaires sur l'initiative Pour des multinationales responsables: <http://konzern-initiative.ch/?lang=fr>.
- 50 OCDE [2013], op. cit.
- 51 Informations complémentaires sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale avec les pays de l'UE: <https://www.sif.admin.ch/sif/en/home/themen/internationale-steuerpolitik/automatischer-informationsaustausch.html>.
- 52 Conseil fédéral suisse [2013], op. cit., p. 46.
- 53 Vous trouverez des informations complémentaires sur les activités actuelles de la Suisse visant à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices, en relation avec l'agenda du BEPS, dans le 2e rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du rapport de base sur les matières premières (cf. recommandation 5) sous: <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/40643.pdf>.
- 54 Office fédéral de l'environnement [2013], Economie verte: rapport et plan d'action, Berne: OFEN, <http://www.bafu.admin.ch/dokumentation/medienninformation/00962/index.html?lang=fr&msg-id=49457>.
- 55 Vous trouverez le document concernant les modifications de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement sous: <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/31227.pdf>.
- 56 Informations complémentaires sur le débat au Conseil national: http://www.parlament.ch/fr/suche/Pages/legislaturreueckblick.aspx?rb_id=20140019.
- 57 Site web sur la Sustainable Trade Initiative: <http://www.idhsustainabletrade.com>.
- 58 Site web sur la BioTrade Initiative: <http://www.biobiotrade.org>.
- 59 Les études suivantes parlent de la loi Dodd-Frank en relation avec le négoce des matières premières: Matfess H. [2012], «Dodd-Frank's Cardin-Lugar Amendment Undermined by Weak SEC», Foreign Policy in Focus, http://fpif.org/dodd-franks_cardin-lugar_amendment_undermined_by_weak_sec/. Reilkoff T. [2014], «Legislating Corporate Social Responsibility: Expanding Social Disclosure Through the Resource Extraction Disclosure Rule», Minnesota Law Review 98 (6): pp. 2435–2478.
- 60 Barth JR, McCarthy D. [2013], «What is the likely impact of the Volcker Rule on markets, businesses, investors, and job creation?», The Journal of Private Enterprise 28 (2): pp. 63–74.
- 61 Un exemple de contestations de la loi Dodd-Frank par les entreprises est décrit ici: <http://www.theguardian.com/global-development/2015/jul/22/dodd-frank-act-section-1504-natural-resources-extractive-industries-oil-api-sec>.
- 62 La directive 2013/34/EU ainsi que les dispositions concernant la déclaration des fonds versés à des gouvernements étrangers pays par pays sont disponibles sous: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:182:0019:0076:EN:PDF>.
- 63 La directive 2014/95/EU ainsi que les dispositions concernant la responsabilité sociale des entreprises sont disponibles sous: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0095&from=EN>.
- 64 La directive 2013/50/EU sur la transparence est disponible sous: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013L0050&from=EN>.
- 65 Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont disponibles sous: <http://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/principesdirecteursdelocdealintentiondesentreprisesmultinationales.htm>.
- 66 Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales sont disponibles sous: <http://www.oecd.org/tax/transfer-pricing/transfer-pricing-guidelines.htm>.
- 67 Erosion de la base d'imposition et transfert des bénéfices: <http://www.oecd.org/fr/ctp/beps.htm>.
- 68 Informations complémentaires sur le plan d'action de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices: <http://www.oecd.org/tax/action-plan-on-base-erosion-and-profit-shifting-9789264202719-en.htm>.
- 69 On trouve des discussions intéressantes sur l'Extractive Industries Transparency Initiative (EITI) dans les articles suivants: Corrigan C. [2014], «Breaking the resource curse: Transparency in the natural resource sector and the Extractive Industries Transparency Initiative», Resources Policy 40: pp.17–30, doi:10.1016/j.resourpol.2013.10.003. Caspary G. [2012], «Practical steps to help countries overcome the resource curse: The Extractive Industries Transparency Initiative», Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations 18 (2): pp. 171–184, doi: 10.5555/1075-2846-18.2.171. Short C. [2014], «The development of the Extractive Industries Transparency Initiative», Journal of World Energy Law & Business 7 (1): pp. 1–8, doi:10.1093/jwelb/jwt026. Kolstad I, Wiig A. [2009], «Is transparency the key to reducing corruption in resource-rich countries?», World Development 37 (3): pp. 521–532, doi:10.1016/j.worlddev.2008.07.002.
- 70 La publication suivante décrit comment la promotion de la transparence et l'engagement des flux financiers illicites peuvent aider les pays pauvres à mobiliser leurs ressources pour leur propre développement: OECD [2014], Illicit Financial Flows from Developing Countries: Measuring OECD Responses, http://www.oecd.org/corruption/Illicit_Financial_Flows_from_Developing_Countries.pdf.
- 71 Cottier T. [2012], «The emerging principle of common concern: A brief outline», Multilevel Governance of Interdependent Public Goods: Theories, Rules and Institutions for the Central Policy Challenge in the 21st Century, éd. Ernst-Ulrich Petersmann, EUI Working Papers RSCAS N° 23, pp. 185–193.
- 72 Lein B, de Roquefeuil Q, van Seters J. [2014], Strengthening Policy Coherence for Development in Switzerland: Food Security, ECDPM Discussion Paper N° 166, European Centre for Development Policy Management (ECDPM) <http://ecdpm.org/publications/strengthening-policy-coherence-development-switzerland/>.
- 73 Bürgi Bonanomi E. [2015], Sustainable Development in International Law Making and Trade, Edward Elgar Publishing, ISBN: 9781784717261, <http://www.e-elgar.com/shop/sustainable-development-in-international-law-making-and-trade>.
- 74 Vous trouverez de plus amples informations sur les efforts visant à améliorer la responsabilisation en matière de droits de l'homme dans le domaine commercial sur le site web: <http://business-humanrights.org/en/government-action-platform>.
- 75 Byiers B, Bessems J. [2015], Costs if You Do, Costs if You Don't: Promoting Responsible Business and Reporting – Challenges for Policy Makers, ECDPM Discussion Paper N° 176, European Centre for Development Policy Management (ECDPM), http://ecdpm.org/wp-content/uploads/DPI76_Costs-If-You-Do-May-2015-Final-ECDPM.pdf.
- 76 Vous trouverez de plus amples informations sur la volonté de transparence affichée par Trafigura dans l'article de journal suivant: <http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/Trafigura-bringt-Branche-in-Zugzwang-/story/24797076>.
- 77 Van der Ploeg F. [2011], «Natural Resources: Curse or Blessing?», Journal of Economic Literature 49 (2): pp. 366–420.